

Compte-rendu du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

Service environnement et prévention des risques	Préfecture de la Loire SALLE 120	03/05/2022 à 14h30
--	---	---------------------------

PARTICIPANTS :

FORMATION GÉNÉRALE

ÉTAIENT PRÉSENTS

- M. BOST Roland, maire de Chenereilles
- M. GACHET Gérald, chef du service environnement et prévention des risques à la direction départementale de la protection des populations (DDPP)
- Mme le Dr LEFEVRE Michèle, médecin inspecteur de santé publique
- M. DOUSSON Denis, chargé de mission Air de l'unité interdépartementale Loire – Haute-Loire de la DREAL AURA
- Mme DESIDERIO Corinne, inspecteur de l'environnement – Unité interdépartementale Loire – Haute-Loire de la DREAL AURA
- M. MOULLIER Lucien, représentant les associations agréées de consommateurs (CDAFAL)
- M. CHAZALLET Denis, représentant la chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- M. BESSEYRE Cyril, représentant l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme BESSIN Sabine, représentant les associations agréées de pêche (FLPPMA)

ONT DONNÉ MANDAT

- Mme RUBY Judicaële, sous-préfète, directrice de cabinet à M. Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire
- M. BAZIN Laurent, directeur départemental de la protection des populations à M. GACHET Gérald, chef du service environnement et prévention des risques – DDPP
- M. PARTRAT Yves, représentant l'ordre des médecins à M. BESSEYRE Cyril, représentant l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

- M. LACROIX Jérémie, conseiller départemental à M. BOST Roland, maire de Chenereilles
- M. SIMONIN Pascal, chef de l'Unité interdépartementale Loire – Haute-Loire de la DREAL AURA à M. DOUSSON Denis, chargé de mission Air de l'unité interdépartementale Loire – Haute-Loire de la DREAL AURA
- Mme ALLARD Cécile, ingénieure du génie sanitaire – cheffe du Pôle santé publique – délégation de la Loire – service santé et environnement (ARS) à Mme le Dr LEFEVRE Michèle, médecin inspecteur de santé publique
- Mme OUDIN Claire-Lise, représentant la direction départementale des territoires – cheffe du service eau et environnement – pôle police et politique de l'eau (DDT) à Mme le Dr LEFEVRE Michèle, médecin inspecteur de santé publique
- M. LEMALLIER Bruno, président de l'association France nature environnement (FNE) à Mme BESSIN Sabine, représentant les associations agréées de pêche (FLPPMA)

SONT EXCUSÉS

- M. ROCHETTE Pierre-Jean, maire de Boën-sur-Lignon
- Mme BAUDIER Manon, directrice du laboratoire Eurofins Hydrologie Centre-Est

Le 3 mai 2022, le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques s'est réuni à la préfecture de la Loire, sous la présidence de M. Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire.

Monsieur le secrétaire général soumet à l'approbation du conseil, le compte-rendu de réunion du 8 mars 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques sont les suivants :

- 1 – Demande de création d'une chambre funéraire située 6 A, rue de la Constituante – 42400 Saint-Chamond, par la SCI MARONA, sise 26, Bd Delay à Saint-Chamond
- 2 – Présentation du 3ème Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA3) de Saint-Etienne Loire Forez par la DREAL

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

1 – Demande de création d'une chambre funéraire située 6 A, rue de la Constituante – 42400 Saint-Chamond, par la SCI MARONA, sise 26, Bd Delay à Saint-Chamond

Mme AGUILERA, représentant le directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Loire présente le rapport du 23 février 2022 relatif à la demande de création d'une chambre funéraire située 6 A, rue de la Constituante – 42400 Saint-Chamond, par la SCI MARONA, sise 26, Bd Delay à Saint-Chamond.

Le pétitionnaire est introduit dans la salle. Il indique que ce projet fait partie d'un complexe funéraire et qu'il n'y a pas de partie commerciale réservée à la vente.

La fédération de pêche demande si le site est situé proche d'habitations.

Le pétitionnaire répond par la négative. Il s'agit d'une zone industrielle occupée par différentes sociétés, loin des habitations.

Le Dr LEFEVRE demande si le pétitionnaire demande l'intervention d'un thanatopracteur.

Le pétitionnaire répond par l'affirmative. Il intervient à la demande des familles.

Le Dr LEFEVRE rappelle la nécessité d'apporter une attention particulière aux mesures d'hygiène.

Le dossier est soumis au vote des membres.

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Demande de création d'une chambre funéraire
6 A, rue de la Constituante – 42400 Saint-Chamond
SCI MARONA, sise 26, Bd Delay à Saint-Chamond

**AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES
DU 3 MAI 2022**

Après en avoir délibéré, sur proposition de son président, le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, adopte les conclusions du rapporteur et émet un avis favorable à l'unanimité à la demande de création d'une chambre funéraire située 6 A, rue de la Constituante – 42400 Saint-Chamond, par la SCI MARONA, sise 26, Bd Delay à Saint-Chamond.

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

2 – Présentation du 3ème Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA3) de Saint-Etienne Loire Forez

M. Denis DOUSSON chargé de mission Air de l'unité interdépartementale Loire – Haute-Loire de la DREAL AURA, présente le projet de 3ème Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA3) de Saint-Etienne Loire Forez (cf. présentation et résumé non technique annexés au présent compte-rendu). Sont ainsi successivement abordés : la méthodologie de son élaboration, la définition de son périmètre, les objectifs retenus en lien avec le Plan national de REduction des émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) et son plan d'actions.

M. BESSEYRE, représentant l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, complète la présentation par une évaluation prospective de ce plan d'actions au regard des objectifs retenus d'ici l'année 2027. La méthodologie utilisée est abordée afin d'introduire les résultats attendus en termes de vérification des objectifs en émissions et en exposition.

M. Denis DOUSSON conclut en précisant que :

- les 31 fiches actions et sous actions permettent d'intervenir sur les principaux polluants ;
- l'élaboration du PPA a mobilisé les principaux acteurs et intervenants du territoire (ateliers et comités techniques) ;
- trois points d'attention de ce PPA3 sont à souligner s'agissant de la zone à faibles émissions mobilité (ZFE_m), du plan chauffage bois et de la réduction des émissions d'ammoniac dans le secteur agricole.

A la question de la fédération de pêche relative au bilan tiré du précédent PPA2, la DREAL répond que le document est disponible sur le site de la DREAL AURA :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20200930-projet-rapport-evaluationppase-vf03.pdf>

Le Dr LEFEVRE demande si une action est prévue dans le plan et dans les fiches actions concernant les véhicules à l'arrêt à moteurs tournants.

La DREAL répond par la négative. Les actions du plan sont axées sur les contributions majoritaires des émissions identifiées pour le secteur du transport incitation au report modal, renouvellement de flottes de véhicules des parcs publics ou privés etc ...). Cette remarque pourra cependant être intégrée dans la communication «grand public».

La DREAL ajoute que la CCI, membre du CODERST, est un partenaire important pour la mise en œuvre de ce 3ème plan.

Le dossier est soumis au vote des membres.

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Présentation du 3ème Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA3) de Saint-Etienne Loire Forez

**AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES
DU 3 MAI 2022**

Après en avoir délibéré, sur proposition de son président, le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, adopte les conclusions du rapporteur et émet un avis favorable avec une abstention au 3ème Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA3) de Saint-Etienne Loire Forez.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique SCHUFFENECKER

Prochaine réunion le : mardi 7 juin 2022

